

JURY D'EXAMEN DES ETUDES EN SCIENCES ODONTOLOGIQUES

ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-1 du Code de l'Education,

Vu l'arrêté du 8 avril 2013 modifié relatif au Régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire,

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne,

ARRETE

Article 1 :

La composition du jury d'examen des Etudes en sciences odontologiques de l'UFR de Chirurgie Dentaire comme suit :

Diplôme de Formation Approfondie en Sciences odontologiques 1^{ère} année (DFASO1) :

Membres du jury :

Pierre-Yves COUSSON, Président du jury, MCF
Guillaume BONNET, Vice-président, MCF

Semestre 1 :

Laurent DEVOIZE, PU
Christophe DESCHAUMES, MCF
Romain PIRES, Chargé d'enseignement
Martine HENNEQUIN, PU
Didier COMPAGNON, MCF
Paul PIONCHON, MCF
Estelle MACHAT, MCF
Delphine SOULIER-PEIGUE, Chargé d'enseignement
Marion BESSADET, MCF

Semestre 2 :

Laurent DEVOIZE, PU
Dominique ROUX, MCF
Christelle GREMEAU-RICHARD, MCF
Hervé BESSE, MCF
Radhouane DALLEL, PU
Medhi OUADGHIRI-BERTHIER, Assistant Hospitalo-Universitaire
Marion BESSADET, MCF

Suppléant :

Céline BOURG, Assistant Hospitalo-Universitaire

Diplôme de Formation Approfondie en Sciences odontologiques 2^{ème} année (DFASO2) :

Membres du jury :

Laurent DEVOIZE, Président du jury, PU
Martine HENNEQUIN, Vice-président, PU

Semestre 3 :

Dominique ROUX, MCF
Pierre-Yves COUSSON, MCF
Cynthia BAEUR, Assistant Hospitalo-Universitaire
Paul PIONCHON, MCF
Didier COMPAGNON, MCF
Christophe DESCHAUMES, MCF
Hervé BESSE, MCF
Christelle GREMEAU-RICHARD, MCF
Marion BESSADET, MCF

Suppléant :

Valérie LEROI, PU

Semestre 4 :

Jean-Luc VEYRONE, PU
Thomas DOUILLARD, Chargé d'enseignement
Pierre-Yves COUSSON, MCF
Paul PIONCHON, MCF
Dominique ROUX, MCF
Guillaume BONNET, MCF
Medhi OUADGHIRI-BERTHIER, Assistant Hospitalo-Universitaire
Hervé BESSE, MCF
Estelle MACHAT, MCF
Marion BESSADET, MCF

Suppléant :

Céline BOURG, Assistant Hospitalo-Universitaire
Valérie LEROI, PU

Certificat de Synthèse Clinique et Thérapeutique (CSCT) :

Membres du jury :

Christelle GREMEAU-RICHARD, Président du jury, MCF
Emmanuel NICOLAS, Vice-président, PU

Semestre 4 :

Dominique ROUX, MCF
Delphine SOULIER-PEIGUE, Chargé d'enseignement
Hervé BESSE, MCF
Medhi OUADGHIRI-BERTHIER, Assistant Hospitalo-Universitaire
Laurent DEVOIZE, PU
Sophie DOMEJEAN, PU
Pascal AUROY, PU
Valérie LEROI, PU

Suppléant :

Marwan NASSRA, Chargé d'enseignement
Céline BOURG, Assistant Hospitalo-Universitaire
Nicolas DECERLE, MCF

Troisième Cycle Court (TCC)

Membres du jury :

Nicolas DECERLE, Président du jury, MCF
Dominique ROUX, Vice-président, MCF

Semestre 6 :

Estelle MACHAT, MCF
Anne DEPREUX, MCF A
Pierre-Yves COUSSON, MCF
Laurent DEVOIZE, PU
Julien DUROUX, Chargé d'enseignement
Guillaume BONNET, MCF
Christophe DESCHAUMES, MCF
Medhi OUADGHIRI-BERTHIER, Assistant Hospitalo-Universitaire
Hervé BESSE, MCF
Emmanuel NICOLAS, PU

Suppléant :

Céline BOURG, Assistant Hospitalo-Universitaire

Article 2 :

L'arrêté n°2019-034 est abrogé.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services de l'Université Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 23/05/2019

Le Président de l'Université Clermont Auvergne


Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le

27 MAI 2019

- Publié le

27 MAI 2019

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.